



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Pôle aménagement du
territoire

Tél. : 03 20 40 43 27

Fax : 03 20 40 54 58

ae-eclat.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr

A

Monsieur le Préfet de l'Aisne
2 rue Paul Doumer – CS 20656
02010 LAON cedex

Lille, le **23 AOUT 2017**

Objet : information relative à l'absence d'observations émises dans le délai par l'Autorité environnementale, suite à la consultation relative au projet de création de logements sociaux situé sur la commune de BRUYERES-ET-MONTBERAULT

Réf : 2017-0197

Copies : ARS-SGAR

Vous avez bien voulu me transmettre, dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets prévue par l'article L.122-1 du code de l'environnement, le dossier relatif au projet de création de logements sociaux situé sur la commune de BRUYERES-ET-MONTBERAULT, ayant fait l'objet d'un accusé de réception en date du 23 juin 2017.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la présente information relative à l'absence d'observations sera jointe au dossier d'enquête publique, ou de la procédure équivalente de consultation du public le cas échéant, et devra être rendue publique *via* votre site internet, en application de l'article R.122-7 du code de l'environnement. Cette information figurera également sur le site internet de la DREAL Hauts-de-France.

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Yann GOURIO